Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 4311 – 14

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉCONOMIE FAMILIALE – SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE – 2e ANNÉE:

DEVIS

Direction du matériel didactique

Juillet 1982

87-01235/

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉCONOMIE FAMILIALE – SECONDAIRE FORMATION GÉNÉRALE – 2e ANNÉE:

DEVIS

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05304 – 4

Dépôt légal – troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

1. LE NOUVEAU PROGRAMME 3

1.1 Identification 5

1.1.1 Titre 5

1.1.2 Code 5

1.1.3 Documents pertinents 5

1.1.4 Echéances prévues 5

1.1.5 Type, année, durée 6

1.1.6 Age des élèves 6

1.1.7 Nombre d'élèves 6

1.2 Caractéristiques du programme 6

1.3 Structure du programme 7

1.3.1 La répartition des modules 7

1.3.2 Les objectifs obligatoires 8

1.3.3 Les objectifs d'enrichissement 8

1.3.4 La démarche 9

1.4 La structure du matériel didactique 9

1.4.1 Le manuel de l'élève 10

1.4.2 Le livre du maître 10

DEUXIÈME PARTIE

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE 11

2.1 Les objectifs 13

2.2 Le processus de gestion 14
2.2.1 L'identification des besoins 14
2.2.2 L'évaluation des ressources 15
2.2.3 Satisfaction des besoins 15
2.3 Les activités d'apprentissage 15
2.3.1 Activités englobantes 17
2.3.2 Les manipulations et les expériences 18
2.3.3 Les activités de recherche, de sondage, d'information 19
2.3.4 Les objectifs d'enrichissement 20
2.3.5 La mesure et l'évaluation 21
2.4 La clientèle visée 22
2.4.1 Le niveau d'âge des élèves 23
2.5 La qualité rédactionnelle 23
2.5.1 Le texte de base 23
2.6 Les tableaux, figures et diagrammes 25
2.7 Aspect socio-culturel 28
2.7.1 Les stéréotypes 29
2.7.2 Les valeurs 29
2.8 Les aspects physiques du manuel 30
2.8.1 La structure 30
2.8.2 Les illustrations 31
2.8.3 Les photographies 32
2.8.4 La communication pédagogique 32
2.8.4.1 Les consignes 33
2.8.4.2 Les symboles 33

2.8.4.3 Les caractères typographiques 33

2.8.4.4 Le style 35

2.9 L'utilisation du manuel 35

2.9.1 La table des matières 35

2.9.2 La répartition du temps d'apprentissage 36

2.9.3 Le glossaire 36

2.9.4 La bibliographie 36

TROISIÈME PARTIE

3. LE LIVRE DU MAÎTRE 39

3.1 Le contenu 41

3.1.1 Les objectifs 41

3.1.2 Les objectifs et la théorie 42

3.1.3 Les informations complémentaires 42

3.1.3.1 Le processus de gestion 43

3.1.3.2 La gestion pédagogique 43

3.1.4 Les activités d'apprentissage 43

3.1.4.1 Les manipulations et les expériences 46

3.1.5 La mesure et l'évaluation 47

3.1.6 L'aspect scientifique 47

3.1.7 L'aspect socio-culturel 48

3.2 Le contenant 48

3.2.1 La structure matérielle 48

3.2.2 La communication pédagogique 49

3.2.3 L'utilisation du livre du maître 49

3.2.3.1 La table des matières 49

3.2.3.2 Le temps prévu pour l'apprentissage 50

3.2.3.3 Une bibliographie commentée 50

ANNEXE A A-1

INTRODUCTION

Le présent texte formule les instructions du ministère de l'Éducation relatives au matériel didactique DE BASE destiné à soutenir la mise en application du nouveau programme d'économie familiale de la 2e année du secondaire. Plusieurs de ces instructions ont valeur de PRESCRIPTION: elles portent sur des caractéristiques que le matériel de base devra obligatoirement comporter. Ces prescriptions sont numérotées et encadrées dans le texte. D'autres instructions ont valeur d'INDICATION: elles visent à faciliter le travail des auteurs et éditeurs en leur apportant soit des informations utiles, soit des précisions sur les prescriptions.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le Ministre de l'éducation en 1979 dans le document intitulé L'Ecole québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et aux maîtres le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention de manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel(*) et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme, soit d'usage collectif(**) et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme.

(*) Par exemple, le livre du maître, le manuel de l'élève, le cahier d'activités.

(**) Par exemple, des cartes, tableaux, affiches, jeux, etc.

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Education, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. En ce sens, le MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE a souvent des fonctions telles la motivation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc.

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE. Les auteurs de matériel entrant dans la catégorie COMPLÉMENTAIRE voudront bien se référer à d'autres documents du Ministère: programmes, guides pédagogiques, publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

La première partie de ce devis présente le programme et ses caractéristiques. Les prescriptions et les indications pour le manuel de l'élève sont énoncées dans la deuxième partie et celles concernant le livre du maître en troisième partie.

PREMIÈRE PARTIE

1. LE NOUVEAU PROGRAMME

1.1 IDENTIFICATION

1.1.1 TITRE

Economie familiale, 2e année du secondaire.

1.1.2 CODE

120-214.

1.1.3 DOCUMENTS PERTINENTS

- DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Programme d'études, 2e année du secondaire, économie familiale, M.E.Q., no 16-4122.

- DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Guide pédagogique, économie familiale, M.E.Q., no 16-4122-01.

- DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES, Guide d'aménagement des laboratoires d'économie familiale, Québec, Direction des communisation du ministère de l'Education, 1982 code 27-1717.

1.1.4 ÉCHÉANCES PRÉVUES

Novembre - décembre 1981: lancement du programme.

Juillet 1983: le programme sera d'application obligatoire dans toutes les écoles du Québec pour tous les élèves (garçons et filles).

A partir de juillet 1982, les commissions scolaires et les institutions privées qui le désirent peuvent appliquer le nouveau programme.

1.1.5 TYPE, ANNÉE, DURÉE

Ce programme, obligatoire pour tous en deuxième année du secondaire, nécessite normalement 100 heures d'enseignement par année.

1.1.6 ÂGE DES ÉLÈVES

13 ans.

1.1.7 NOMBRE D'ÉLÈVES

La population scolaire de deuxième secondaire dans le réseau francophone sera d'environ 70 000 élèves/année dans les prochaines années. Ce nombre comprend les élèves des secteurs public et privé.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Le nouveau programme, au 1er cycle du secondaire, repose sur les besoins que tout individu éprouve, peu importe sa condition de vie. Il a pour objectif global d'"amener l'élève, membre d'un groupe familial, à s'assurer une qualité de vie en prenant des décisions rationnelles, pour satisfaire ses besoins réels, compte tenu des ressources disponibles"(1). Dans le cadre de cet objectif global de recherche de qualité de vie, le programme propose les buts suivants:

---

(1) M.E.Q., D.G.D.P., Programme d'études, 2e année du secondaire, économie familiale, version officielle, p. 2.

- amener l'adolescent à prendre conscience des besoins et des ressources qui lui sont propres;

- favoriser l'apprentissage d'un processus de gestion efficace;

- favoriser le développement d'habiletés de consommation et de production;

- favoriser l'acquisition et le développement d'attitudes rationnelles.

Le processus de gestion, présent dans les quatre modules du programme, constitue la base de la formation préconisée en économie familiale et s'avère un moyen privilégié pour s'assurer une certaine qualité de vie. Ce processus de gestion comprend trois concepts principaux: l'identification des besoins, l'évaluation des ressources et la satisfaction des besoins. La saine gestion des ressources devrait permettre à l'individu d'obtenir un équilibre harmonieux entre ses besoins et ses ressources dont la résultante est l'amélioration de la qualité de vie. Ce processus de gestion est expliqué en détail dans le programme aux pages 4 et 5.

Il est important de noter que ce programme devient obligatoire pour tous les élèves, garçons et filles, de la deuxième année du secondaire.

1.3 STRUCTURE DU PROGRAMME

1.3.1 LA RÉPARTITION DES MODULES

Le programme est constitué de quatre modules: économie et vie familiale, économie familiale et planification alimentaire,

économie familiale et habillement, économie familiale et logement. Le programme accorde à chacun des modules une importance égale.

Dans le matériel didactique de base, chacun des modules devrait occuper une place proportionnelle à celle allouée dans le programme.

Dans le programme,au début de chaque module, nous retrouvons un tableau-synthèse des objectifs terminaux et une pondération approximative du temps à consacrer à chaque unité concept (25% du temps pour chaque unité concept). Le matériel didactique proposé devrait refléter cette organisation. Le tableau-synthèse, joint en annexe A, donne un aperçu global du programme.

1.3.2 LES OBJECTIFS OBLIGATOIRES

A la suite des objectifs généraux, le programme présente un contenu minimum obligatoire. Tous les objectifs, quel que soit leur statut, devront être traités dans le matériel didactique de base.

1.3.3 LES OBJECTIFS D'ENRICHISSEMENT

Pour compléter la formation minimale obligatoire, quelques objectifs terminaux et intermédiaires sont proposés dans le programme à titre d'enrichissement. Tous ces objectifs devront être traités dans le matériel didactique de base. De plus, le guide pédagogique propose certaines stratégies d'enseignement et d'apprentissage supplémentaires comme enrichissement. L'auteur du matériel didactique ne peut reprendre intégralement ces suggestions d'activités d'enrichissement. Il devra soit les adapter, soit en proposer d'autres.

1.3.4 LA DÉMARCHE

Le programme d'économie familiale doit permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre de connaissances et de développer des habiletés et des attitudes.

La démarche proposée par l'auteur du manuel devra susciter chez l'élève des interrogations relatives au concept intégrateur, c'est-à-dire le processus de gestion: Quels sont mes besoins? Quel est mon besoin prioritaire? Quelles sont mes ressources? Quelle ressource dois-je utiliser? Quelles sont les choix possibles? Quelle solution semble la meilleure? Suis-je satisfait?

En s'interrogeant, l'élève saisira la logique des démarches qui s'imposent dans la prise de décision et le processus de gestion.

Toujours dans l'esprit d'une démarche logique, et ce, compte tenu que le module I constitue une introduction à la gestion, il serait souhaitable que le module I, économie et vie familiale, demeure le module d'introduction comme il est d'ailleurs suggéré dans le programme.

1.4 LA STRUCTURE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

PRESCRIPTION 1

Le matériel didactique de base destiné à l'enseignement du programme d'économie familiale de 2e année du secondaire sera constitué des éléments suivants:

- un manuel de l'élève qui pourra prendre d'autres formes que celle d'un ouvrage complet relié;

- un livre du maître relié directement au manuel.

Tout autre matériel entrera dans la catégorie MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE(*).

1.4.1 LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

Le manuel de l'élève pourra prendre diverses formes: livre complet en une seule reliure, fascicules (un fascicule par module) ou cahier à feuilles mobiles(**).

1.4.2 LE LIVRE DU MAÎTRE

Un livre du maître devra accompagner le manuel de l'élève. Le livre du maître est d'abord un guide d'utilisation du manuel de l'élève. Il faudra lier, de façon explicite, le contenu du livre du maître aux objectifs du programme et au manuel de l'élève.

(*) Comme la nécessité ne peut en être justifiée par l'orientation du programme, le cahier d'activités ne peut en aucun cas appartenir à la catégorie "matériel de base".

(**) Cette dernière forme a cet avantage qu'on peut y ajouter ou en retrancher des éléments. Cependant, elle présente des risques de perte ou de déchirure auxquels il faudra remédier.

DEUXIÈME PARTIE

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.1 LES OBJECTIFS

PRESCRIPTION 2

Peu importe la forme choisie, le manuel de base produit pour l'élève aura un contenu qui permettra de traiter de tous les objectifs obligatoires et de tous les objectifs d'enrichissement du programme.

PRESCRIPTION 3

Tous les objectifs obligatoires et d'enrichissement reliés à chacun des modules du programme devront être inscrits à l'endroit approprié des sections du manuel ou des fascicules.

Ces objectifs qui sont propres à chacun des quatre modules traitent d'économie et de vie familiale, d'économie familiale et de planification alimentaire, d'économie familiale et d'habillement et d'économie familiale et de logement. Le manuel de l'élève peut donc prendre la forme d'un volume se divisant en quatre grandes sections ou être un ensemble de quatre fascicules.

PRESCRIPTION 4

Le manuel de l'élève devra contenir les informations pertinentes reliées aux quatre modules du programme.

2.2 LE PROCESSUS DE GESTION

L'auteur du manuel devra inciter l'élève à rechercher des moyens de satisfaire ses besoins, tout en développant et en utilisant adéquatement ses ressources personnelles, et ce, en vue d'une qualité de vie maximale. Il est évident que le processus de gestion est le moyen privilégié dans ce programme d'études pour aider l'élève dans cette démarche.

PRESCRIPTION 5

Tout le développement d'une section ou d'un fascicule devra lier constamment le module traité au processus de gestion: l'identification des besoins, l'évaluation des ressources et la satisfaction des besoins.

Le processus de gestion constitue le concept intégrateur de tous les éléments du contenu du programme. Toutefois, considérant la complexité du processus de gestion et les capacités d'apprentissage de l'élève de la 2e année du secondaire, seulement trois éléments du processus de gestion seront retenus.

2.2.1 L'IDENTIFICATION DES BESOINS

Les adolescents éprouvent des besoins fondamentaux, reliés à leur développement physiologique et psychologique. A cet égard, le concept "identification des besoins" devra aider l'élève à faire la distinction entre ses besoins essentiels et ses besoins accessoires.

2.2.2 L'ÉVALUATION DES RESSOURCES

L'auteur du manuel favorisera l'évaluation des ressources personnelles, familiales, collectives tant sur le plan humain que sur le plan matériel. Ceci s'avère essentiel pour amorcer le processus de gestion.

2.2.3 SATISFACTION DES BESOINS

Les besoins peuvent être satisfaits de plusieurs façons, notamment par la consommation et la production de biens ou de services. C'est pourquoi une démarche rationnelle devrait être privilégiée.

Dans le programme d'études, tous les modules favorisent cette approche intégrée. Pour ne citer que quelques exemples, le processus rationnel de gestion peut facilement être appliqué au module 1 pour établir une planification budgétaire pour un adolescent, au module 2 pour expliquer une stratégie d'achat des aliments, au module 3 pour appliquer une stratégie rationnelle dans l'achat de vêtements ou au module 4 pour organiser de façon fonctionnelle un espace personnel.

2.3 LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

PRESCRIPTION 6

Les activités d'apprentissage devront correspondre aux intérêt immé-

diats des élèves de la 2e année du secondaire et s'inspirer de situations familières et significatives pour eux.

Sans rejeter l'enseignement magistral, le programme d'économie familiale tel qu'il a été conçu retient différentes approches telles:

- les travaux de laboratoire (ex: l'identification de la teneur en fibres de diverses étoffes par la flamme, l'identification des constituants alimentaires présents dans les aliments et l'application de diverses techniques);

- les démonstrations (ex: donner des exemples de mesure des ingrédients secs et liquides, d'illusions d'optique créées par les vêtements);

- les jeux de rôles (ex: imaginer un scénario sur un droit du consommateur ou un scénario d'une situation familiale);

- les séances d'observation (ex: observer les renseignements présentés sur une pochette de patron, observer les étiquettes de vêtements, de produits alimentaires, les quantités requises de portions d'aliments);

- les discussions (ex: discuter avec un parent invité des droits et des devoirs de l'adolescent au sein du groupe familial, échange sur des expériences personnelles, présentation et échange sur des recherches);

- les travaux de recherche (ex: effectuer une recherche sur les ressources scolaires, communautaires, etc.).

Ces diverses activités favoriseront chez l'élève l'exploration, la découverte, l'expérimentation, l'expression personnelle, la créativité et la communication. Ces activités doivent donner à l'élève l'occasion de travailler avec ses pairs et de vivre des situations où les désirs individuels sont assujettis aux exigences du groupe.

Quelles que soient les approches retenues, l'auteur devra s'assurer que celles-ci répondent à la prescription 6 de ce devis.

PRESCRIPTION 7

Les activités d'apprentissage auxquelles l'élève devra participer devront être présentées dans un ordre logique afin d'assurer l'acquisition des préalables requis pour progresser.

Afin d'expliquer le terme "ordre logique", nous présentons un exemple de l'ordre dans lequel on pourrait aborder certaines activités du module économie familiale et planification alimentaire:

a) les variétés d'aliments

b) la valeur alimentaire des aliments

c) le rôle des constituants alimentaires dans l'organisme

d) le nombre de portions quotidiennes recommandées par le guide alimentaire

e) la place des aliments dans le menu quotidien.

2.3.1 ACTIVITÉS ENGLOBANTES

Avec un programme fort chargé et un temps restreint pour son application, l'auteur du manuel devra prévoir des activités d'apprentissage englobantes permettant d'atteindre simultanément plusieurs objectifs. A d'autres moments, ces activités permettront de faire la synthèse, de "fermer la boucle" par rapport à la gestion.

De plus, celles-ci deviendront plus significatives en faisant référence plus aisément à certains concepts de la vie quotidienne.

Des projets à court ou à moyen terme regroupant plusieurs activités d'apprentissage favoriseront cette approche intégrée.

Par exemple, la création et la réalisation d'une pièce murale décorative peut s'avérer un moyen attrayant pour atteindre les objectifs 3.8.1 - 3.8.2 - 3.8.3 - 3.8.4 et 3.8.5. La transformation d'un vêtement, la réalisation d'une maquette (logement) ou la confection d'un mets peuvent devenir des exemples d'intégration.

2.3.2 LES MANIPULATIONS ET LES EXPÉRIENCES

L'expérimentation, selon la définition qu'en donne le guide pédagogique, est un procédé pédagogique qui permet à l'élève de développer certains concepts abstraits à partir du concret, lui permettant d'accéder au stade de la pensée opératoire formelle. Ainsi, l'expérimentation contribue à élargir le développement conceptuel qui est une représentation mentale d'un objet, d'un processus, etc.

PRESCRIPTION 8

Certaines manipulations et expériences devront être présentées dans le manuel de l'élève. Selon les besoins des objectifs, l'auteur du manuel devra prévoir des manipulations ou des expériences qui se réalisent à court terme (environ 1 période), à moyen terme (quelques périodes) et à long terme (plusieurs semaines).

Il serait souhaitable de ne pas restreindre au minimum le nombre de manipulations ou d'expériences pour chacun des objectifs. Plusieurs suggestions d'expériences différentes mais rattachées à un même objectif seraient encore plus appréciées des enseignants puisqu'elles leur permettraient un choix.

Aussi, il importe de ne pas limiter l'expérimentation à la confection d'articles vestimentaires ou de mets. Des expériences sur la couleur, les achats, le budget, les étiquettes, la composition des aliments, la propriété des fibres et des étoffes sont des exemples qui démontrent la possibilité de varier les sujets d'expériences.

PRESCRIPTION 9

Afin de ne pas charger indûment le manuel de l'élève, les expériences ou manipulations n'y seront que mentionnées, mais elles seront alors décrites avec précision dans le livre du maître.

Lors de la conception de ces expériences ou manipulations, il serait pertinent de tenir compte du matériel habituellement disponible dans les écoles secondaires; à cet égard, l'auteur aurait avantage à consulter les guides d'aménagement et les listes d'équipement publiées par la Direction générale des ressources matérielles et financières du M.E.Q. De plus, le programme d'économie familiale préconise l'utilisation de matériel courant et significatif pour l'élève.

PRESCRIPTION 10

Toutes les procédures relatives aux expériences ou aux manipulations seront simples, claires, précises et rationnelles, c'est-à-dire en conformité avec le processus de gestion.

2.3.3 LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE, DE SONDAGE, D'INFORMATION

Le manuel de l'élève devrait être conçu comme un instrument suscitant des interrogations qui conduisent à l'investigation et au

partage de l'information. L'auteur suscitera chez l'élève des interrogations telles que: Quelles sont les ressources disponibles? Quelle est l'alternative? Dois-je consommer ou produire? Suis-je satisfait? L'auteur devrait suggérer l'utilisation d'un processus rationnel pour effectuer la recherche (application du processus de gestion). Aussi, il devrait favoriser comme sujet de recherche un ou des éléments du processus de gestion. (Ex.: inventaire des ressources scolaires).

PRESCRIPTION 11

L'auteur incitera l'élève à découvrir au moyen d'observations, d'entrevues, de consultations d'individus ou de documents, d'études de cas et d'informations, les éléments qui lui permettront d'acquérir des connaissances et de développer certaines habiletés, techniques et attitudes, tout en favorisant l'apprentissage d'un processus de gestion.

2.3.4 LES OBJECTIFS D'ENRICHISSEMENT

Pour compléter la formation minimale obligatoire, quelques objectifs terminaux et intermédiaires sont proposés dans le programme à titre d'enrichissement.

PRESCRIPTION 12

Le manuel de l'élève devra présenter des activités reliées aux objectifs d'enrichissement et ne pas se limiter à celles suggérées dans le guide pédagogique. Néanmoins, les activités consacrées à l'enrichissement ne devront pas dépasser 25% de l'ensemble des activités.

Le guide pédagogique est un complément au programme d'études d'économie familiale, 2e année du secondaire. Son but est de faciliter la compréhension du programme d'études et d'en favoriser une meilleure application. L'utilisateur y trouvera maintes explications et suggestions concernant l'application du programme d'études et la méthodologie qu'implique l'enseignement de l'économie familiale. L'auteur du manuel aurait avantage à consulter ce document (code 16-4122).

2.3.5 LA MESURE ET L'ÉVALUATION

Dans le processus de gestion pédagogique, il importe de connaître les résultats des apprentissages, de voir si les changements souhaités se sont effectivement produits et de prendre les décisions qui s'imposent. A cette fin, il est souhaitable d'appliquer un processus d'évaluation pédagogique.

Ce processus comprend trois étapes: la mesure, l'évaluation et la décision. Le guide pédagogique explique ces trois étapes ainsi que deux types d'évaluation, c'est-à-dire l'évaluation formative et l'évaluation sommative (voir le guide pédagogique, pp. 27 à 31).

La présence d'instruments de mesure et d'évaluation (questionnaires, tests, échelles d'attitudes, grilles d'observations, etc...) s'avérerait très utile dans le manuel de l'élève. Aussi, il serait intéressant de retrouver dans le manuel de l'élève des instruments d'auto-évaluation. L'évaluation est partie intégrante

du processus d'apprentissage et, de ce fait, on doit en traiter de façon satisfaisante, par des suggestions, dans le matériel didactique.

2.4 LA CLIENTÈLE VISÉE

Le programme d'économie familiale s'adresse à tous les élèves de la 2e année du secondaire. Cette clientèle se compose de garçons et filles dont l'âge moyen est de 13 - 14 ans. L'intégration des garçons au cours d'économie familiale est un élément de nouveauté que l'auteur du manuel devra considérer avec beaucoup d'attention mais sans pour autant tomber dans le piège du sexisme à rebours.

PRESCRIPTION 13

L'auteur du manuel devra éviter de reproduire les schémas sexistes ou raciaux et assurer un équilibre dans la présentation des modèles offerts aux élèves.

Différentes recherches sur la présence de stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique signalent que ces stéréotypes se manifestent principalement par le biais des proportions de personnages et par la façon de les représenter.

La Direction du matériel didactique à élaboré une grille d'évaluation sur la présence de stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique. Nous invitons les auteurs à consulter cette grille d'analyse disponible à la D.G.D.P.(*).

---

* DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique, mars 1981, 116 p., code AE-810302.

2.4.1 LE NIVEAU D'ÂGE DES ÉLÈVES

Sur le plan intellectuel, l'élève de la 2e année du secondaire (13 - 14 ans) est au tout début de la transition entre le stade opératoire concret et le stade opératoire formel. Il devient nécessaire que les concepts abordés soient étroitement liés aux expériences de l'individu.

2.5 LA QUALITÉ RÉDACTIONNELLE

PRESCRIPTION 14

Il faudra veiller à ce que le manuel ne contienne aucune erreur sur les plans scientifique, technique ou juridique.

PRESCRIPTION 15

Le langage utilisé doit être juste et clair. L'auteur devra cependant utiliser les termes techniques requis en se conformant à la terminologie adoptée par l'Office de la langue française. Les termes techniques seront définis dans un glossaire placé à la fin du manuel.

2.5.1 LE TEXTE DE BASE

D'une façon générale, le texte de base devrait donner les explications nécessaires et utiles à la réalisation des objectifs.

PRESCRIPTION 16

L'auteur devra prévoir un texte de base minimal pour les objectifs du programme dont la réalisation nécessite un ensemble d'explications ou d'informations.

Le texte de base devrait répondre à la curiosité naturelle de l'élève en rapport avec les quatre modules du programme. Il devra favoriser une démarche personnalisée où viennent se succéder des essais, des découvertes, des solutions à des problèmes ou situations perçus comme des besoins à satisfaire.

Pour faire ressortir certaines notions, certains concepts, l'auteur pourra faire appel à certains procédés linguistiques ou graphiques: phrases-clés ou phrases-synthèses, accolades, caractères gras, soulignés, etc.

Par exemple pour l'objectif 1.1.5, l'auteur pourrait proposer un texte traitant des caractéristiques de l'adolescent sur le plan physique, intellectuel, affectif et social. Ceci permettrait à l'adolescent de répondre à certaines interrogrations comme: Quels changements se produisent à la période de l'adolescence? Ces changements peuvent-ils influencer certains besoins de l'adolescent? Ou encore, le texte de base pourrait partir de certaines croyances erronées (le pamplemouse fait maigrir, le fromage constipe...) et reconstituer la vérité par une expérience ou une enquête. Cependant ce procédé ne devrait pas être utilisé de façon systématique.

Il est important que le texte de base donne aux élèves le goût de poursuivre le thème d'étude amorçé: c'est pourquoi: on fera en sorte de rendre le texte stimulant et intéressant.

Les textes proposés par l'auteur devraient tenir compte des orientations privilégiées pour chacun des modules. A cet égard, l'auteur aurait avantage à consulter le guide pédagogique.

2.6 LES TABLEAUX, FIGURES ET DIAGRAMMES

PRESCRIPTION 17

Les tableaux, figures et diagrammes devront être pertinents et de compréhension facile.

Les tableaux, figures et diagrammes condensent et expliquent des situations parfois complexes (ex: distribution des vitamines selon les aliments). Ils peuvent aussi servir à établir des comparaisons (ex: caractéristiques des types d'habitations). En plus, ceux-ci permettent d'habituer l'élève à interpréter ces modes de présentation de l'information de plus en plus utilisés dans les journaux et autres média.

Aussi l'auteur devrait proposer des activités d'apprentissage qui invitent l'élève à dresser une liste (ex: objectifs 4.7.3 - 2.2.2) ou à construire un tableau de résultats (ex: objectifs 1.5.4 - 2.9.2 - 3.6).

PRESCRIPTION 18

Lorsqu'un objectif incitera à "dresser une liste", "construire un tableau...", "comparer...", "illustrer...", le manuel de l'élève devra amener l'élève à effectuer le travail requis. Les éléments nécessaires à la réalisation du tableau devront être présentés dans le manuel, ou bien l'auteur indiquera où et comment retrouver les données.

Pour favoriser l'atteinte de certains autres objectifs du programme, il serait opportun de fournir aux élèves certains tableaux, figures et diagrammes complets.

PRESCRIPTION 19

Afin de répondre à plusieurs objectifs du module, il serait important, pour le module économie familiale et planification alimentaire, de retrouver une table des valeurs nutritives des aliments. Cette table pourrait se trouver dans le texte ou en annexe du manuel.

PRESCRIPTION 20

Pour l'objectif 2.6, un tableau indiquant les quatre groupes d'aliments et les portions quotidiennes recommandées devra être présent dans le manuel.

PRESCRIPTION 21

L'objectif E.29 nécessite un tableau sur l'entreposage des aliments et les modes de conservation (procédés, principes et durées de conservation).

PRESCRIPTION 22

Afin de répondre aux objectifs 2.10.6 à 2.10.16, le manuel de l'élève devra contenir les données utiles pour rédiger un rapport de laboratoire.

PRESCRIPTION 23

Pour l'objectif 3.3.1, le manuel de l'élève devra présenter des figures illustrant les différents types d'étoffes.

PRESCRIPTION 24

Pour les objectifs 3.5.1 et 3.5.2, les étiquettes de composition et d'entretien de vêtements devront être présentées dans le manuel de l'élève.

PRESCRIPTION 25

L'objectif 3.7.1 nécessite des figures illustrant différents types de silhouettes masculines et de silhouettes féminines.

PRESCRIPTION 26

De même, pour l'objectif 3.8, on devra trouver dans le manuel des illustrations des diverses techniques de points de couture à la main et de pose de fermetures.

PRESCRIPTION 27

L'objectif 3.8.4 nécessite un diagramme des pièces de la machine à coudre et un schéma d'enfilage de la machine à coudre.

PRESCRIPTION 28

Pour l'objectif 3.8.8, l'élève devra pouvoir retrouver une copie ou un fac-similé de patron commercial (recto de la pochette, verso de la pochette, feuille d'instructions et symboles sur les pièces du patron). L'auteur devra utiliser des patrons récents qui respectent le système international d'unités. De plus, ces patrons devront présenter divers articles vestimentaires (ex: sac fourre-tout, aumônière, veste unisexe...).

PRESCRIPTION 29

Il sera nécessaire de prévoir, pour l'objectif 4.2.1, le plan complet d'un logement simple.

2.7 ASPECT SOCIO-CULTUREL

Les principales variables à considérer pour l'auteur du manuel en ce qui concerne l'aspect socio-culturel se rapportent surtout aux attitudes et comportements attendus quant à l'interchangeabilité des rôles.

Il apparaît pertinent de rappeler que le contexte socio-culturel ne favorisait pas dans le passé l'enseignement de l'économie familiale à une clientèle mixte ni l'interchangeabilité des rôles. Cet enseignement fixait les rôles que chaque individu devait remplir dans la famille et la société. Les changements nombreux qui sont survenus au cours des dernières années ont amené la cellule familiale à se redéfinir: famille moins nombreuse, éducation plus permissive, responsabilités partagées de l'homme et de la femme, plus de femmes sur le marché du travail.

Pour amener les hommes et les femmes à accepter un nouveau partage de tâches, il faut enlever aux travaux domestiques leur caractère féminin, et donner à chacun, garçons ou filles, l'occasion de se préparer à ces tâches. Le programme d'économie familiale, par la clientèle qu'il rejoint maintenant, contribue à cette interchangeabilité des rôles.

2.7.1 LES STÉRÉOTYPES

PRESCRIPTION 30

> Le manuel devra permettre de sensibiliser les jeunes, filles comme garçons,aux diverses tâches familiales et donner à chacun la possibilité de s'initier de façon concrète aux différentes tâches que supposent les relations familiales, la planification budgétaire, la planification de l'habillement, la planification alimentaire, l'aménagement des espaces et l'achat des biens(*).

2.7.2 LES VALEURS

Le programme accorde une grande importance à certaines valeurs de l'éducation scolaire comme l'autonomie et le sens des responsabilités, l'ouverture au sens critique, le sens du travail méthodologique, l'aptitude à communiquer et le goût du beau.

Ces valeurs sont les fils conducteurs (finalités du système scolaire) du projet éducatif d'une société. Celle-ci demeurent fondamentales.

---

* Voir: Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique imprimé (Edition révisée), AE-810305.

2.8 LES ASPECTS PHYSIQUES DU MANUEL

2.8.1 LA STRUCTURE

PRESCRIPTION 31

Le manuel produit pour l'élève pourra prendre diverses formes: soit un seul livre dont le contenu couvrira l'ensemble des quatre modules du programme, soit un ensemble de quatre fascicules (un par module du programme), soit un cahier à feuilles mobiles.

PRESCRIPTION 32

Dans le cas des fascicules, chacun devra être complet et couvrir tous les objectifs du module. Il devra pouvoir s'utiliser de façon autonome pour le module traité tout en tenant compte du principe méthodologique d'intégration (voir programme, p. 7).

Une enquête effectuée chez les enseignants en économie familiale en avril 81[3], nous permet d'affirmer que 73% des répondants favorisent la production de quatre fascicules (un par module). Ils

(3) RACINE, Danièle, Analyse des besoins des enseignants en économie familiale: la formation initiale, le perfectionnement et le matériel didactique de base, U.Q.A.C., juin 1981, 102 pages.

souhaitent que ces quatre fascicules soient à feuilles mobiles. La raison à cela est qu'il y aurait possibilité d'ajouter, de soustraire ou de modifier certains feuillets au rythme de l'évolution (technologie, lois, statistiques, données...). Cependant, il demeure quand même possible de choisir un cadre physique autre que celui-là (un seul volume ou quatre fascicules).

PRESCRIPTION 33

Le manuel devra être construit de façon telle que l'élève ne soit ni invité ni incité à y écrire quoi que ce soit.

2.8.2 LES ILLUSTRATIONS

L'éditeur fera en sorte de varier la composition des illustrations afin d'offrir aux élèves un manuel ou des fascicules dont la mise en page soit diversifiée et vivante. Il faudra toujours éviter d'encombrer des pages entières avec des illustrations qui ne sont pas liées au contenu. Ces illustrations, par exemple, peuvent permettre d'identifier le matériel utilisé. Si tel est le cas, le matériel présenté devrait, dans la mesure du possible, demeurer disponible dans la plupart des écoles ou encore être facilement accessible. Aussi, l'utilisation de dessins (au lieu de photos) permet de mieux saisir les détails. Les dessins ont aussi cet avantage de se démoder moins rapidement.

2.8.3 LES PHOTOGRAPHIES

Les illustrations comprennent aussi les photographies. D'une façon générale, on insérera des photos dans le manuel pour des raisons fonctionnelles plutôt qu'esthétiques.

PRESCRIPTION 34

Les photographies contenues dans le manuel de l'élève devront avoir un caractère fonctionnel, c'est-à-dire être directement liées au sujet traité et répondre adéquatement au contenu du programme.

Ces photographies devront donc susciter la curiosité et l'intérêt, remplacer un texte ou en pallier les limites, permettre des observations de départ et faciliter la compréhension des activités proposées.

2.8.4 COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE

Dans un manuel scolaire, il est important d'accorder une priorité à l'ensemble des variables qui régissent la perception des messages et la compréhension de ceux-ci.

L'ajout de consignes, symboles et légendes ainsi que la lisibilité de la communication (typographie, mise en page, style) sont toutes des variables que l'auteur du manuel devra considérer.

2.8.4.1 Les consignes

PRESCRIPTION 35

Le manuel de l'élève devra contenir des consignes précises, univoques, concises et complètes afin d'aider l'élève à réaliser adéquatement les activités proposées.

2.8.4.2 Les symboles

Certains symboles courants devront être utilisés pour indiquer ou identifier certains concepts. Si le symbole veut indiquer un danger(ex: corrosif, inflammable) ou un guide d'entretien (ex: objectif 3.3.2: symboles d'entretien des vêtements) il faudra utiliser les symboles normalisés.

2.8.4.3 Les caractères typographiques

PRESCRIPTION 36

Puisque le manuel élaboré s'adressera à tous les élèves de la deuxième année secondaire, les éditeurs devront utiliser, pour le corps principal du texte, une disposition aé-

rée et des caractères typographiques suffisamment gros avec un interlignage approprié (10/12 minimum).

L'attitude et la compréhension de certains élèves sont affectés par ces variables. De plus, les éditeurs auront avantage à choisir un type de caractère qui se lit facilement.

2.8.4.4 Le style

Lorsque ce sera utile, dans le cas des manipulations et des expériences, on devrait introduire des instructions simples, claires et univoques. Les élèves de cet âge éprouvent certaines difficultés à saisir les instructions quand plusieurs opérations sont indiquées dans la même phrase. Dans le cas du texte "théorique", les digressions à l'intérieur d'un sujet donné devront être évitées. De même, une attention particulière devra être portée au niveau de lecture des élèves et faire en sorte que le texte soit compréhensible par tous les élèves.

2.9 L'UTILISATION DU MANUEL

Une table des matières, un tableau de répartition du temps d'apprentissage, un glossaire sont autant d'éléments qui contribuent à faciliter l'utilisation du manuel de l'élève.

2.9.1 LA TABLE DES MATIÈRES

PRESCRIPTION 37

Le manuel de l'élève ou chaque fascicule devra contenir une table des matières analytique, c'est-à-dire suffisamment détaillée pour offrir à l'élève un aperçu complet du contenu (titres des divisions ou chapitres, identification des principaux éléments d'apprentissage, etc...) et lui permettre de se retrouver facilement et rapidement.

2.9.2 LA RÉPARTITION DU TEMPS D'APPRENTISSAGE

Il s'agit ici de déterminer les situations d'emploi du temps d'une façon explicite.

PRESCRIPTION 38

La répartition du temps d'apprentissage proposée devra respecter les proportions mentionnées pour chaque unité-concept et chaque module du programme.

2.9.3 LE GLOSSAIRE

PRESCRIPTION 39

Un glossaire ou lexique où l'on retrouve les définitions des principaux termes techniques utilisés devra se trouver dans le manuel de l'élève ou dans chaque fascicule. Si une définition est reliée à un autre terme défini dans le même glossaire, un système de renvoi devra prévoir cette référence.

2.9.4 LA BIBLIOGRAPHIE

La présence d'une bibliographie est soit de nature justificative (références), soit de nature complémentaire (lectures, sources proposées).

PRESCRIPTION 40

Une bibliographie complémentaire et justificative devra être placée à la fin du manuel ou des fascicules. Cette dernière devrait compléter les suggestions déjà faites dans les modules et traiter de sujets plus vastes que le programme.

Cette bibliographie permettra à l'élève de compléter son information. Il ne faudra pas égarer l'élève dans une liste exhaustive d'oeuvres scientifiques. La présentation de cette bibliographie ainsi que son contenu devront attirer l'élève et être facilement accessibles.

TROISIÈME PARTIE

3. LE LIVRE DU MAÎTRE

3.1 LE CONTENU

D'une façon générale, la structure interne du livre du maître devrait être la même que celle du manuel de l'élève. Cet arrangement devrait permettre à l'enseignant de se situer plus facilement tout au long du programme couvert par le livre. Ce livre du maître servira alors de guide d'utilisation du manuel de l'élève.

PRESCRIPTION 41

Le livre du maître aura un contenu qui permette de couvrir tous les objectifs du programme.

A cet égard, les prescriptions émises pour le manuel de l'élève s'appliquent aussi au livre du maître.

3.1.1 LES OBJECTIFS

PRESCRIPTION 42

Le livre du maître devra présenter l'objectif global, les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires. Ces objectifs ainsi qu'un résumé du module et de ses orientations (voir guide pédagogique, pp. 22 et 23) devront apparaître au début de chaque module.

3.1.2 LES OBJECTIFS ET LA THÉORIE

Comme dans le manuel de l'élève, le contenu notionnel et les objectifs devront apparaître dans le livre du maître.

PRESCRIPTION 43

Le contenu notionnel présenté dans le manuel de l'élève et un complément à celui-ci devront se retrouver dans le livre du maître.

3.1.3 LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRESCRIPTION 44

L'auteur du livre du maître devra tenir compte du fait que le programme d'économie familiale ne sera pas nécessairement dispensé par un spécialiste. Il est donc important d'élaborer un livre du maître suffisamment complet pour que l'enseignant soit en mesure de suivre le programme et de guider ses élèves convenablement(*).

Une présentation de sources d'informations directes comme des citations d'ouvrages, des données statistiques, des références devrait permettre à l'enseignant de compléter l'information.

---

* Il ne s'agit pas ici de faire du perfectionnement universitaire, mais bien de fournir suffisamment d'information pour que la qualité du cours, en terme de contenu, ne varie pas trop d'un professeur "spécialiste" à un professeur "généraliste".

3.1.3.1 Le processus de gestion

PRESCRIPTION 45

Comme pour le manuel de l'élève, le processus de gestion devra être intégré à chaque module. De plus, l'auteur fournira des explications supplémentaires qui permettront à l'enseignant d'appliquer facilement ce processus et d'établir une relation avec la recherche d'une meilleure qualité de vie.

3.1.3.2 La gestion pédagogique

L'enseignant qui veut favoriser chez l'élève l'apprentissage d'un processus de gestion efficace doit aussi appliquer dans son enseignement un processus de gestion.

La gestion pédagogique consiste essentiellement à prendre des décisions à chacune des étapes suivantes: l'identification des besoins, l'évaluation des ressources et la gestion des ressources.

Il serait intéressant que le livre du maître contienne un chapitre traitant de la gestion pédagogique. A cet égard, le guide pédagogique (pp. 11 - 12 et 13) fournit certaines informations.

3.1.4 LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les activités d'apprentissage sont des moyens qui doivent permettre à l'élève d'atteindre les objectifs. L'aménagement d'un

environnement pédagogique stimulant et l'utilisation d'un matériel diversifié suscitent la motivation des élèves.

PRESCRIPTION 46

Les activités d'apprentissage proposées par l'auteur du livre du maître devront être conformes aux différentes approches souhaitées dans le manuel de l'élève (2.3 de ce devis) et aux principes méthodologiques privilégiés dans le programme.

Les cinq principes méthodologiques qui ont été retenus dans le programme sont: la conceptualisation, l'adaptation, l'intégration, la diversification et la démarche.

C'est à partir de situations quotidiennes et d'expériences diverses que l'élève pourra dépasser les faits et ainsi faire des généralisations (conceptualisation). L'utilisation de l'environnement physique, culturel, social, technique et humain de l'élève favorisera une meilleure adaptation. Le principe d'intégration relié à celui de l'adaptation fait que les situations d'apprentissage se rapprochent davantage de la réalité quotidienne et concourent au développement conceptuel. Les activités d'apprentissage devraient, autant que possible, intégrer plusieurs objectifs. La diversification des activités (travaux de laboratoire, démonstrations, jeux de rôles, discussions...) favorisent la découverte, l'expérimentation, l'expression personnelle, la créativité et la communication. La démarche proposée devrait permettre l'application d'un processus rationnel de décision et de gestion.

Il s'avère essentiel que l'auteur du livre du maître tienne compte de ces principes méthodologiques (voir le programme pp. 6 et 7 et le guide pédagogique pp. 13 à 20).

PRESCRIPTION 47

Le livre du maître devra proposer des modes particuliers de regroupement d'élèves pour l'utilisation des différents types d'exercices ou d'activités proposés: travaux individuels, travaux d'équipes, discussion en groupe, etc.

La présentation pourrait expliciter un mode particulier de regroupement et le moment privilégié d'emploi: en groupe, hors classe, avant la leçon, après la leçon... et en décrire les avantages et les inconvénients.

PRESCRIPTION 48

Le livre du maître devra comporter toutes les informations nécessaires à la préparation, à l'application et à l'évaluation des activités d'apprentissage.

PRESCRIPTION 49

Pour chaque activité proposée, le livre du maître précisera les objectifs poursuivis, décrira le rôle du maître et identifiera les éléments nécessitant une préparation de la part du maître ou de l'élève, des sources de références pour le maître et le temps prévu pour sa réalisation.

Si la mise en oeuvre nécessite l'utilisation d'appareils tels un projecteur, un magnétophone, etc., il serait essentiel de le spécifier au début des activités.

Certaines autres activités pourront aussi être proposées en regard des objectifs obligatoires. En plus, on devra retrouver des activités touchant les objectifs d'enrichissement. Il devrait être possible de retrouver, dans le livre du maître, des activités réalisables dans des milieux spécifiques.

Ex.: réaliser un projet collectif d'intervention dans le milieu, tel: collecte de vêtements pour des personnes défavorisées, cueillette de vieux journaux ou de contenants recyclables...

De plus, le livre pourra contenir des suggestions concernant l'organisation de rencontres en classe avec différents agents et spécialistes dont l'occupation est reliée à l'une ou l'autre des dimensions abordées dans le programme. Par exemple, l'invitation d'un diététiste, d'un parent, d'une infirmière, d'un autre enseignant pourrait être proposée.

Il serait également intéressant de retrouver, dans le livre du maître, des suggestions d'activités d'apprentissage pouvant se réaliser entièrement en dehors des cours (devoirs).

3.1.4.1 Les manipulations et les expériences

PRESCRIPTION 50

Le livre du maître devra traiter de manière détaillée des manipulations et des expériences.

En plus d'une explication générale des manipulations ou des expériences ainsi que du but de celles-ci, il sera possible de retrouver des questions de vérification et une description détaillée des résultats attendus.

3.1.5 LA MESURE ET L'ÉVALUATION

Le livre du maître pourrait préciser les moments opportuns d'évaluation en les intégrant au processus d'apprentissage et d'enseignement.

Pour l'évalaution de chaque module, l'auteur du livre du maître pourrait inclure une table de spécifications s'inspirant de la pondération suggérée dans le tableau des objectifs terminaux du module. A ce sujet, le guide pédagogique offre certaines suggestions(*).

3.1.6 L'ASPECT SCIENTIFIQUE

PRESCRIPTION 51

Comme pour le manuel de l'élève, le contenu scientifique devra toujours être en fonction des objectifs visés.

PRESCRIPTION 52

Les tableaux, figures et diagrammes devront contenir suffisamment

* Voir aussi: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, D.G.D.P., Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du primaire et du secondaire, Québec, février 1981, doc. #16-0064.

d'explications pour que l'enseignant puisse vraiment servir de guide aux élèves.

Des exemples seraient appropriés pour aider à la compréhension et surtout pour compléter ou mettre à jour certaines données.

3.1.7 L'ASPECT SOCIO-CULTUREL

L'enseignement de l'économie familiale dans une perspective d'interchangeabilité des rôles est un champ d'expérimentation nouveau pour les enseignants au Québec. Nombre d'enseignants craignent de ne pouvoir établir une relation pédagogique valable avec cette clientèle mixte. Souvent ils sont eux-mêmes influencés par certaines valeurs et images du passé qui n'ont rien de commun avec l'interchangeabilité des rôles.

L'auteur ne devrait pas se contenter de consacrer un chapitre du livre du maître à cette réalité. Il devrait surtout véhiculer la préoccupation de l'interchangeabilité des rôles tout au long du développement du livre du maître.

3.2 LE CONTENANT

3.2.1 LA STRUCTURE MATÉRIELLE

PRESCRIPTION 53

De même que le manuel de l'élève peut prendre diverses formes, le livre du maître pourra prendre la forme d'un seul livre, celle d'un

ensemble de quatre fascicules ou autre. La structure interne devra être la même que celles du manuel de l'élève.

Cet arrangement (même structure interne) devrait permettre à l'enseignant de se situer plus facilement tout au long du programme couvert par le manuel.

3.2.2 LA COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE

Le livre du maître devrait permettre à l'enseignant d'introduire une communication bidirectionnelle. En ce sens, l'auteur du manuel et du livre ne devra pas oublier qu'il s'adresse à l'élève par l'intermédiaire d'un relais qui dans ce cas-ci est l'enseignant.

3.2.3 L'UTILISATION DU LIVRE

3.2.3.1 La table des matières

PRESCRIPTION 54

La table des matières du livre du maître devra être analytique.

3.2.3.2 Le temps prévu pour l'apprentissage

PRESCRIPTION 55

Le temps prévu pour l'apprentissage devra être précisé par des indications dans le texte.

L'estimation d'une durée moyenne des activités proposées devient un indicateur essentiel pour l'enseignant.

3.2.3.3 Une bibliographie commentée

A la fin de chacune des sections ou d'une partie, il est suggéré de placer une bibliographie sommaire de livres et d'articles. Ceux-ci devraient être facilement disponibles et compléter le sujet traité. Cette bibliographie spécifique pourrait comporter une analyse succincte ou des commentaires sur les différents titres proposés.

ANNEXE A

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale du développement pédagogique

ÉCONOMIE FAMILIALE
2e année du secondaire
Programme d'études

Finalités de l'Éducation

L'éducation au Québec entend assurer le développement d'une personne qui aspire à l'autonomie, à la liberté et au bonheur.

Objectif global du programme

Amener l'élève membre du groupe familial à s'assurer une qualité de vie en prenant des décisions rationnelles pour satisfaire ses besoins réels compte tenu des ressources disponibles.

Buts

- Amener l'adolescent à prendre conscience des besoins et des ressources qui lui sont propres.
- Favoriser le développement d'habiletés de consommation et de production.
- Favoriser l'apprentissage d'un processus de gestion efficace.
- Favoriser l'acquisition et le développement d'attitudes rationnelles.

Valeurs

- Autonomie
- Sens des responsabilités
- Ouverture au sens critique
- Sens du travail méthodique
- Aptitude à communiquer
- Goût du beau dans le quotidien

Définition de l'économie familiale

L'économie familiale consiste en l'application de principes appartenant aux domaines des sciences et des arts dans la gestion des ressources personnelles et familiales et ce, compte tenu des situations et des changements sociaux.

Principes méthodologiques

- Conceptualisation
- Adaptation
- Intégration
- Diversification
- Démarche

CONCEPT INTÉGRATEUR: PROCESSUS DE GESTION

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4
Économie et vie familiale	**Économie familiale et planification alimentaire**	**Économie familiale et habillement**	**Économie familiale et logement**
Initiation à une gestion des ressources personnelles: – matérielles – humaines.	Initiation à une gestion des ressources alimentaires.	Initiation à une gestion des ressources vestimentaires.	Initiation à une gestion d'un espace personnel et à la prise des responsabilités dans les espaces partagés.
25 heures	**25 heures**	**25 heures**	**25 heures**
Objectifs généraux *(6)	Objectifs généraux *(9)	Objectifs généraux *(7)	Objectifs généraux *(5)
Objectifs terminaux *(8)	Objectifs terminaux *(11)	Objectifs terminaux *(9)	Objectifs terminaux *(8)
Objectifs intermédiaires	Objectifs intermédiaires	Objectifs intermédiaires	Objectifs intermédiaires
Contenu notionnel	Contenu notionnel	Contenu notionnel	Contenu notionnel

Évaluation formative et sommative

Évaluation formative et sommative

Évaluation formative et sommative

* Nombre d'objectifs